

Postes spécialisés : « Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire en collège »

RNE	ETABLISSEMENT	OPTION	SUPPORT/SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° Poste
0221127F	BROONS Monnet	ULIS TFC	UPI OPTION D G0145	1	SV	1252
0221623V	DINAN Broussais	ULIS TFC	UPI OPTION D G0145	1	SV	1259
0220197V	GUINGAMP Prévert	ULIS TFC	UPI OPTION D G0145	2	2 SV	1249
0221537B	LAMBALLE S.VEIL	ULIS TFC	UPI OPTION D G0145	1	SV	1255
0221931E	LANNION Coppens	ULIS TFC	UPI OPTION D G0145	2	1 SV / 1 V	1260
0221509W	LOUDEAC Les Livaudières	ULIS TFC	UPI OPTION D G0145	1	V	1253
0220038X	PLANCOET Chateaubriand	ULIS TFC	UPI OPTION D G0145	1	SV	1245
0220185G	SAINT BRIEUC Le Braz	ULIS TFC	UPI OPTION D G0145	1	SV	1247
0220054P	SAINT BRIEUC Racine	ULIS TFC	UPI OPTION D G0145	1	SV	1246
0221568K	PLOEUC-L'HERMITAGE Guillevic	ULIS TFC	UPI OPTION D G0145	1	SV	1257
0221621T	PLOUFRAGAN La Grande Métairie	ULIS TFC	UPI OPTION D G0145	1	SV	1258
0221542G	PONTRIEUX Charles Brochen	ULIS TFC	UPI OPTION D G0145	1	V	1256
0221039K	PLERIN J. Léquier	ULIS TFC	UPI OPTION D G0145	1	SV	1251
0221028Y	QUINTIN Le Volozen	ULIS TFC	UPI OPTION D G0145	1	V	1250
0221513A	SAINT-BRIEUC Léonard de Vinci	ULIS TFC	UPI OPTION D G0145	1	SV	1254

Postes d'enseignant du premier degré et second degré chargé de la coordination d'un dispositif ULIS-collège pour élèves présentant des troubles des fonctions cognitives (TFC).

CADRE GENERAL

L'enseignant coordonnateur en ULIS-collège exerce sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH et est placé sous la responsabilité conjointe du Principal du Collège et de l'IEN ASH pour le volet pédagogique.

MISSIONS de l'enseignant coordonnateur en ULIS-collège :

- Dispenser un enseignement adapté aux possibilités des élèves afin de consolider et de développer l'autonomie sociale et scolaire. Enrichir les savoirs scolaires, culturels et sociaux.
- Mettre en œuvre le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) conformément aux décisions prises par la Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Coordonner les activités au sein du dispositif ULIS, et assure la liaison avec les personnels des services spécialisés, l'accompagnant humain et les enseignants
- Favoriser l'inclusion en communiquant outils et adaptations aux équipes pédagogiques
- Assurer le rôle de personne ressource auprès des différents partenaires.

COMPETENCES

- Connaissance des besoins particuliers des enfants présentant des troubles des fonctions cognitives
- Connaissance des structures de l'ASH et des procédures d'orientation
- Bonne capacité d'écoute, d'échange permettant un travail en partenariat, avoir le sens de l'initiative
- Posséder rigueur et capacité d'organisation

L'enseignant devra être titulaire du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de madame Rachel LE FLOC'H, IEN ASH (02 96 75 90 07).

Coordonnateur pédagogique de l'unité d'enseignement dans les établissements de santé ou médico-sociaux (unité à 3 classes et plus)

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT/SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0221562D	PLERIN	CENTRE HELIO MARIN Saint-Laurent	CPUE / ULIS TFM G 177	1	V	695
0221102D	DINAN	I.M.E. Les Vallées	DETS / ULIS TFC G0176*	1	SV	350
0221510X	ST BRIEUC	I.M.E. Du Valais	DETS / ULIS TFC G0176*	1	SV	348
0221564F	PLEMET	I.M.E. Belna	CPUE / ULIS TFC G0176	1	SV	689
0221663N	ST BRIEUC	I.M.E. Guy Corlay	CPUE / ULIS TFC G0176	1	SV	690
0221665R	MINIHY TREGUIER	I.M.E. Ker An Heol	CPUE / ULIS TFC G0176	1	V	692
0221752K	PLAINTEL	I.M.E. Les Mauriers	CPUE / ULIS TFC G0176	1	SV	693
0221664P	LOUDEAC	I.M.E. Saint-Bugan	CPUE / ULIS TFC G0176	1	SV	691

**en cas de vacance du poste, la nature du support sera transformée en CPUE*

- Réf : - décret 2009-378 du 02/04/09 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés
 - arrêté du 02/04/09 précisant les modalités de création et organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé
 (BO n°17 du 23/04/09)

La coordination de l'unité d'enseignement est confiée à un instituteur ou professeur des écoles titulaire du CAPPEI ou toutes autres certifications équivalentes.

MISSIONS

- Enseigner auprès d'élèves en situation de handicap
- En collaboration avec le directeur de l'établissement, fixer et garantir les modalités de fonctionnement de l'unité d'enseignement
- Coordonner l'activité des professeurs des écoles et détermine les emplois du temps et les services dans le cadre des dispositions réglementaires
- Promouvoir et organiser les temps de scolarisation à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement
- Etre associé aux décisions d'orientation des jeunes et au suivi des scolarisations en milieu ordinaire
- Tenir le suivi des documents relatifs à la scolarité des élèves (être informé des entrées, sorties et absences, et participe aux réunions d'admission des enfants ou adolescents)
- Participer aux réunions de coordination des actions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques dont bénéficient les jeunes au sein de l'établissement.
- Assurer la mission de personne ressource auprès des partenaires

Cette coordination s'exerçant dans le cadre du fonctionnement global de l'établissement (projet d'établissement, projet éducatif, thérapeutique et pédagogique).

Des contraintes de service particulières peuvent être liées au fonctionnement de certains établissements.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de madame Rachel LE FLOC'H, IEN ASH (02 96 75 90 07)

Le poste est soumis à validation concertée entre l'IEN ASH et le directeur de l'établissement médico-social et sanitaire conformément à l'arrêté du 2 avril 2009 :

« ...La coordination pédagogique de l'unité d'enseignement est assurée par le directeur de l'établissement ou, le cas échéant, par un enseignant désigné par l'inspecteur d'académie directeur académique après concertation avec le directeur de l'établissement ou du service... »

Poste spécialisé « dispositif de scolarisation » - collège Beaufeuillage, Saint-Brieuc

RNE	ETABLISSEMENT	OPTION	SUPPORT/SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220195T	SAINT BRIEUC Beaufeuillage	ULIS	UPI OPTION D G0145	1	SV	1248

Postes d'enseignant du premier degré et second degré chargé de la coordination d'un dispositif ULIS-collège pour élèves présentant des troubles psychiques ou des troubles des conduites et des comportements

CADRE GENERAL

L'enseignant devra être titulaire du CAPPEI ou toutes certifications équivalentes.

L'enseignant coordonnateur du dispositif de scolarisation implanté sur le collège Beaufeuillage exerce sous l'autorité hiérarchique de l'IEN ASH à qui il rend compte régulièrement de son emploi du temps.

Cet enseignant est placé sous la responsabilité conjointe du Principal du Collège et de l'IEN ASH pour le volet pédagogique, il scolarisera des adolescents présentant des troubles psychiques ou des troubles des conduites et des comportements dans le cadre suivant :

- **Sur le collège Beaufeuillage** : sur des créneaux distincts, l'enseignant exercera auprès d'adolescents issus des dispositifs ITEP ou suivis par l'hôpital de jour pour adolescents :

- Un groupe d'élèves (effectif maximal de 6) suivis par l'hôpital de jour pour adolescents de Saint-Brieuc
- Un groupe d'élèves (effectif maximal de 6) issus du dispositif ITEP
- Un groupe d'élèves (effectif maximal de 6) issus du dispositif ITEP-ado

- **Sur le site de l'hôpital de jour pour adolescents (situé 23, rue Georges Palante)** : l'enseignant exercera dans le cadre du dispositif de scolarisation.

L'objectif pédagogique est la poursuite des apprentissages scolaires pour envisager, dans les meilleurs délais, un retour à la scolarité en milieu ordinaire.

MISSIONS de l'enseignant coordonnateur en ULIS-collège :

- Apporter à chaque élève, pris en charge au sein d'un collectif, des enseignements ambitieux adaptés à ses besoins, tenant compte de son âge et de ses aptitudes afin de **permettre à chacun de se construire un projet personnel**
- Formaliser un projet pédagogique individualisé pour chaque élève : s'appuyer sur une évaluation fine des besoins, fixer des objectifs prioritaires adaptés et les moyens d'y parvenir
- Elaborer, en partenariat avec l'équipe soignante de l'hôpital de jour, un projet de scolarisation harmonisant temps d'enseignement et soins
- En partenariat avec l'équipe pluri-professionnelle du dispositif ITEP participer à l'élaboration d'un projet de scolarisation répondant aux besoins pédagogiques et éducatifs de chaque élève : **la visée à terme, est de revenir à une scolarisation en milieu ordinaire**
- Participer à différents temps de synthèse en collaboration avec les personnels des équipes des dispositifs ITEP et de l'hôpital de jour
- Assurer le rôle de personne ressource auprès des différents partenaires.

COMPETENCES

- Bonne connaissance des problématiques spécifiques des élèves avec difficultés psychologiques et de l'enseignement adapté
- Expérience de travail en partenariat avec des services de soins et des services du médico-social.
- Bonne connaissance des programmes de l'école primaire et de ceux du collège.
- Volonté de participer à l'évolution du dispositif en partenariat et en concertation avec les responsables des structures concernées (collège – hôpital de jour – dispositif ITEP).
- Disponibilité importante et de très grandes qualités relationnelles.
- Positionnement adapté sur le rôle et le statut des dispositifs de scolarisation

Des informations complémentaires pourront être sollicitées auprès de madame Rachel LE FLOC'H, IEN ASH (02 96 75 90 07)

Les candidats titulaires des titres requis seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste de soutien : Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) et « élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) en premier degré

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou vacant (V)	N° poste
0221711R	GUINGAMP	E.E.PU La Chesnaye	ECEL IEEL	EFIV (G0107) UPEA (G0163)	0,75 0.25	SV	607
0221042N	LANNION	E.E.PU Woas Wen	ECEL IEEL	EFIV (G0107) UPEA (G0163)	0.50 0.25	SV	606
0220326 K	PLOUFRAGAN	E.E.PU Louis Guilloux	ECEL IEEL	EFIV (G0107) UPEA (G0163)	0.25 0.25	SV	621
0221045S	LOUDEAC	E.E.PU J.VERNE	ECEL IEEL	EFIV (G0107) UPEA (G0163)	0.25 0.25	V	3003
0221947X	QUEVERT	E.E.PU Le Petit Prince	ECEL	EFIV (G0107)	0.25	SV	608

Ces postes de soutien sont intégrés aux postes de titulaires de secteur (TRS) G0107 et implantés respectivement à E.E.PU La Chesnaye à Guingamp, E.E.PU Woas Wen à Lannion et E.E.PU Le petit prince à Quévert et E.E.PU Loudéac. Ces postes figurent sur la liste des postes de TS avec spécialité. Ce sont ces postes de TRS qui devront être saisis dans la liste des vœux sur I-prof.

Le poste de Ploufragan est rattaché au poste de CASNAV rattaché à l'IENA. (cf. fiche 22).

MISSIONS SCOLARISATION ET SCOLARITE DES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ITINERANTES ET DE VOYAGEURS (EFIV)

- Aider les enseignants des classes ordinaires dans le suivi scolaire des élèves.
- Organiser et mettre en œuvre le soutien aux élèves intégrés en classe ordinaire.
- Mettre en place des outils de suivi pédagogique de l'école au collège.
- Travailler en partenariat : familles, associations, collègues.
- Participer au groupe départemental de suivi de la scolarisation des enfants du voyage

Les enseignants travailleront pour l'un, sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de Guingamp Nord et pour l'autre de l'IEN de la circonscription de LANNION (pour le poste de T.R.S rattaché à LANNION).

EXPERIENCE SOUHAITEE

- Avoir enseigné auprès d'élèves en difficulté.
- Connaître les populations accueillies.
- Posséder des compétences confirmées en enseignement / apprentissage de la langue orale et écrite.
- Maîtriser les éléments d'une pédagogie différenciée.
- Posséder une aptitude au travail en partenariat et en équipe.

MISSIONS SOUTIEN « ELEVES ALLOPHONES NOUVELLEMENT ARRIVES EN PREMIER DEGRE (EANA)

Missions de médiation auprès des élèves allophones arrivants et de leur famille :

- Définir en concertation avec l'IEN et le-la directeur-riche des écoles concernés un protocole d'accueil des EANA
- Accueillir les EANA avec l'ensemble de l'équipe éducative selon ce protocole
- Accompagner, conseiller et informer tout au long de l'année
- Aider à la bonne compréhension du système éducatif par les élèves et leur famille

Missions de coordination pédagogique :

- Evaluer les compétences linguistiques et scolaires des EANA
- Contribuer au bilan diagnostic des compétences des élèves concernés afin d'élaborer un projet personnalisé au regard du socle commun
- Partager son expertise en FLS/FLSco auprès des enseignants : conseiller, partager des ressources du CASNAV ; le cas échéant, animer des réunions de concertations
- Accompagner les équipes pédagogiques dans la compréhension des modalités d'évaluation et d'orientation
- Transmettre les documents de continuité ou une fiche de suivi pédagogique permettant d'informer les professeurs de collège

Missions de coordination administratives et institutionnelles :

- Participer à l'élaboration des demandes de formation de proximité concernant les EANA
- Participer aux groupes de travail départemental sous la responsabilité de l'IEN missionnée, aux réunions d'information
- Contribuer à la conception et à la mutualisation des ressources pédagogiques du CASNAV
- Rédiger un bilan d'activité annuel

•EXPERIENCES ET COMPETENCES SOUHAITEES :

- Avoir suivi une formation auprès d'un organisme spécialisé en didactique des langues étrangères (ex : une unité de valeur en Français langue seconde), avoir une expérience d'assistant à l'étranger avec une licence de langue étrangère,...
- Maîtriser les éléments d'une pédagogie différenciée
- Expérience d'enseignement en cycle 2 (connaissances de la didactique de l'enseignement de la lecture, de l'enseignement langue orale et écrite,...)
- Connaissances des problématiques du parcours des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)
- Posséder une aptitude au travail en partenariat et en équipe.
- Faire preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit (connaissance des cultures).

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Valérie LECOEUR IEN Dinan Sud au 02. 96. 39. 15. 00.

Les candidats titulaires du titre requis seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Poste « Plus de maîtres que de classes »

Circonscription	RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
DINAN SUD	0221090R	MERDRIGNAC	E.E.PU	MSUP G0106	1	V	1167
GUINGAMP SUD	0220764L	CALLAC	E.E.PU CALLAC	MSUP G0106	1	V	1166

L'enseignant travaille, sous la responsabilité directe de l'IEN de la circonscription et en relation étroite avec les conseillers pédagogiques et la coordonnatrice du REP. Après avoir évalué les besoins scolaires, il participe avec les enseignants titulaires d'une classe à la définition, à la rédaction et à la mise en place du projet.

Son action, au sein du dispositif, sera structurée à partir d'un emploi du temps, réajusté périodiquement lors des temps de régulation. Elle tiendra donc compte des besoins et des progrès des élèves de cycle 2 au fil de l'année. Les interventions à objectifs restreints, sur une période donnée, concentrées dans le temps et fréquentes seront à privilégier.

LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

- Prévenir la difficulté scolaire et y remédier si elle n'a pas pu être évitée, en permettant de nouvelles organisations pédagogiques.
- Conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun, assurer la maîtrise des compétences de base : Les acquisitions prioritairement visées sont :
 - Le langage oral et l'apprentissage de la lecture.
 - La production d'écrits.

LE MAITRE SUPPLEMENTAIRE

- fait partie intégrante de l'équipe avec les mêmes obligations de service.
 - intervient auprès d'élèves 24 heures par semaine sans avoir la charge d'une classe.
 - est force de proposition, comme ses collègues, au regard des choix pédagogiques et des modalités d'organisation retenues.
 - s'associe pleinement aux projets d'enseignement construits avec les maîtres titulaires des classes.
- Le maître supplémentaire n'est pas un spécialiste de la difficulté scolaire. Il agit en complémentarité avec l'équipe : les maîtres des classes et les membres du RASED.

COMPETENCES SOUHAITEES

- Apprécier le travail en équipe et disposer de facultés d'adaptation.
- Se tenir informé de l'évolution de la recherche pédagogique et didactique afin de les intégrer dans le projet.

Renseignements complémentaires :

- Circulaire n°2012-201 du 18-12-2012.
- Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme BIZOUARN IEN LOUDEAC 02 96 28 02 82 et M. LE ROHO, IEN Guingamp Sud - : 02 96 43 74 00

Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Postes de conseillers pédagogiques auprès des IEN
CPC**

Circonscription	Poste	Nb de poste	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° ISU
DINAN NORD 0220091E	CPC Généraliste	1	SV	664
	CPC EPS	1	SV	679
DINAN SUD 0221810Y	CPC Généraliste	1	SV	666
	CPC EPS	1	SV	681
GUINGAMP NORD 0220089C	CPC Généraliste	1	SV	663
	CPC EPS	1	SV	678
GUINGAMP SUD 0220085Y	CPC Généraliste	1	SV	660
	CPC EPS	1	V	675
LAMBALLE 0220088B	CPC Généraliste	1	SV	662
	CPC EPS	1	SV	677
LANNION 0220087A	CPC Généraliste	1	V	661
	CPC EPS	1	SV	676
LOUDEAC 0220093G	CPC Généraliste	1	SV	665
	CPC EPS	1	SV	680
PAIMPOL 0221833Y	CPC Généraliste	1	SV	667
	CPC EPS	1	SV	682
ST BRIEUC EST 0220084X	CPC Généraliste	1	V	659
	CPC EPS	1	SV	674
ST BRIEUC OUEST 0221834Z	CPC Généraliste	1	SV	668
	CPC EPS	1	SV	683
IEN Pré-élémentaire 0221978F	CPC	1	SV	670

COMPETENCES ATTENDUES

Les candidats devront être titulaires du CAFIMF ou du CAFIPEMF correspondant à la spécialisation sollicitée. Les candidats au poste de CPC ASH devront également être spécialisés, une connaissance de l'ensemble des secteurs et des procédures de l'adaptation et de la scolarisation des élèves handicapés sera appréciée.

Il leur est nécessaire de posséder en outre :

- une bonne connaissance des programmes et instructions :
- dans tous les champs disciplinaires,
- à tous les niveaux de l'école maternelle et élémentaire (cycles 1, 2 et 3),
- une connaissance actualisée de la didactique des disciplines enseignées à l'école primaire,
- une connaissance de la place de l'école dans le système éducatif et dans la société,
- une aptitude au travail en équipe, à la formation d'adultes, à l'organisation des actions d'animation,
- une aptitude à utiliser les technologies modernes d'information et de communication,
- une réelle disponibilité permettant l'adaptation de leurs horaires de travail.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Le CPC EPS est chargé, conjointement avec le CPC généraliste de la circonscription, de la mise en œuvre du projet d'animation de la circonscription, projet qui recouvre des aspects pluridisciplinaires, méthodologiques et relatifs au fonctionnement des cycles.

Des informations sur les conditions particulières d'exercice peuvent être sollicitées auprès de l'IEN de la circonscription.

Les candidats titulaires des titres requis, seront reçus par une commission départementale d'entretien à laquelle participera l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription sollicitée. La commission départementale établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

**Poste de direction d'école totalement déchargé
E.E.PU Le Mené Est**

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	NB DE POSTE	Susceptible d'être vacant (SV) ou Vacant (V)	N° poste
0220551E	Le Mené	Primaire	Directeur d'école	1	SV	305

La direction d'une école à 18 classes, pour laquelle une décharge complète d'enseignement est accordée, appelle à la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique et de la gestion des ressources humaines.

CONTEXTE DE L'ECOLE :

- Dénomination : Ecole du Mené (pôle Est) – *Bureau de direction d'école basé sur le site de Saint-Jacut du Mené*
- Collège de secteur (Réseau d'Education Prioritaire) : Victor VASARELY de LE MENE (site de Collinée)
- Structure : 18 classes (5 classes maternelles et 11 classes élémentaires + 2 CP dédoublés)
- Particularités :

L'école est répartie sur 4 sites (Site de Collinée, site de Saint-Jacut du Mené, site de Le Gouray et site de Langourla). Un RPI avec l'école de Saint-Vran (direction 2 classes) existe (site de Langourla/ Saint-Vran).

L'école est située en REP : des professeurs surnuméraires sont rattachés à cette école (Poste lutte contre l'illettrisme/ coordonnateur REP Le Mené –Plémet), le Rased est rattaché à cette école (psychologue scolaire et maître E (0,5)).

Priorités : Envisager des projets fédérateurs basés sur des objets didactiques et pédagogiques dans le respect du parcours des élèves et de la réussite de tous.

DEFINITION DU POSTE ET DES MISSIONS :

La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école est un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, partenaires associatifs, ...).

Au regard du référentiel métier des directeurs d'école du B.O. du 11 déc. 2014, le candidat devra :

- Connaître le fonctionnement d'une école primaire et les missions d'un directeur d'école
- Pour les responsabilités pédagogiques :

- Disposer d'une expertise pédagogique qui permettra d'impulser ou initier les réponses les plus adaptées aux besoins des élèves au regard des objectifs du socle commun de compétences, de connaissances et de culture
- Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs au profit de la réussite de tous les élèves, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord pour une mobilisation des ressources humaines (coopération, innovation...)
- Impulser et participer à l'élaboration d'outils communs d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves

- Pour les responsabilités relatives au travail partenarial :

- Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'école multi-sites du Mené (fédérer) ;
- Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'équipes pédagogiques ;
- Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction ;
- Travailler en lien avec les élus sur le fonctionnement scolaire et périscolaire.

CONDITIONS REQUISES :

Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école et avoir une expérience de la direction d'école et/ou une expérience du pilotage pédagogique. Il s'engagera à inscrire son action dans la durée (3 ans minimum).

Les candidats rédigeront une lettre de motivation et seront reçus en entretien individuel par une commission dont les membres seront désignés par le directeur académique. Elle établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.

Cet entretien permettra aux candidats d'exprimer leurs motivations pour cette fonction et de manifester les qualités nécessaires à son exercice.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés à Mme Valérie LECOEUR, Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de DINAN SUD au 02.96.39.15.00